

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Mustapha MOURCHID, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Elsa KLAVUN, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents-Excusés : Laure BACABE procuration à Marie-Thérèse LACOMBE

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 27 octobre 2023

Secrétaire de séance : François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

05 04 2023 Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire - Article L. 332-14 du code général de la fonction publique

Monsieur Patrice DELHEURE, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent, service technique de la mairie de Castelnaud de Lévis relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an à partir du 1^{er} janvier 2024. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Département du TARN
Commune de
CASTELNAU DE LEVIS

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le 21/11/2023

ID : 081-218100634-20231106-05_04_2023-DE



Extrait du registre
de Délibérations
du Conseil Municipal
du 06 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique c pour effectuer les missions de travaux et entretien sur la Commune à temps complet à raison de 35/35ème, pour une durée déterminée de 1 an dans la limite totale de 2 ans.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024 et 2025.

Pour extrait certifié conforme

François COLLADO,
Le secrétaire de séance

Patrice DELHEURE
Le Maire,

